



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE

de la décision de la Commission relative à la mesure individuelle d'appui en faveur du Mali à financer sur les ressources du 11^e Fonds européen de développement

Document relatif à l'action pour la Facilité de coopération technique VI (FCT VI)

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Facilité de coopération technique VI (FCT VI) Numéro CRIS: ML/FED/040-381 Financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED)			
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	REPULIQUE DU MALI. L'action sera menée sur le territoire national malien. L'Ordonnateur national du FED au Mali est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale.			
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) du Mali - 11 ^e Fonds européen de développement (FED).			
4. Secteur de concentration/ domaine thématique	Facilité de coopération technique	Aide publique au développement ¹ : OUI		
5. Montants concernés	Coût total estimé: 2 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 2 000 000 EUR			
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet: - Gestion directe (passation de marchés de services) - Gestion indirecte avec la République du Mali.			
7. a) Code(s) CAD	15110- Politiques publiques et gestion administrative.			
b) Principal canal de distribution	Gouvernement du bénéficiaire - 12000			
8. Marqueurs (issus)	Objectif stratégique général	Non	Objectif	Objectif

¹ L'Aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

du formulaire CRIS CAD)		ciblé	important	principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	N/A			
10. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.			

RESUME

L'action actuellement proposée vise à fournir un appui à la mise en œuvre du Programme indicatif national (PIN) 11^e FED (2014-2020) pour le Mali². L'objectif global du projet est l'exécution réussie de la stratégie de développement du Gouvernement du Mali par le biais des programmes de développement financés par le FED. Les objectifs spécifiques sont d'une part, d'assurer une meilleure identification et exécution des actions sous financement du Programme indicatif national et d'autres fonds de l'UE alloués pour la coopération avec le Mali; et d'autre part, une meilleure sensibilisation des acteurs clés aux questions générales de développement.

² Décision de la Commission du 27.1.2015 relative à l'adoption du programme indicatif national entre l'Union européenne et la République du Mali (2014-2020), C(2015)289

Dans ce cadre, les actions financées par le projet de la Facilité de coopération technique (ci-après FCT) consisteront en:

- des études, des audits et des évaluations;
- de l'assistance technique court terme/ponctuelle pour du renforcement de capacités (y compris des formations);
- des séminaires, conférences, ateliers et formation (organisation et participation);
- des prestations de service, des contrats de fourniture pour la mise en œuvre des activités liées à une meilleure visibilité.

Les résultats escomptés sont les suivants:

1. la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'UE est appuyée;
2. les capacités des acteurs de la coopération sont renforcées et ils sont sensibilisés sur les questions liés au partenariat UE-Mali;
3. le partenariat UE-Mali est plus visible et mieux connu par la population malienne.

1. CONTEXTE

1.1 Contexte national

Le Mali a signé le PIN 11^e FED en mars 2015 et se trouve toujours dans un processus de sortie progressive de la crise multidimensionnelle qu'a connu le pays en 2012-2013.

Malgré une relative stabilisation du contexte politique suite à la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation en juin 2015, la sortie de crise s'avère difficile, à cause notamment de l'insécurité au nord et de la dégradation de la situation sécuritaire au centre et au sud du pays.

Dans ce contexte, les priorités pour le gouvernement demeurent la mise en œuvre de l'Accord de paix, le rétablissement de la sécurité sur l'étendue du territoire national, la refondation de l'État et la relance économique inclusive avec un développement social, équitable et durable.

L'économie du Mali, pays enclavé, reste peu diversifiée et largement informelle. La forte croissance démographique exerce des pressions sur les ressources naturelles et les écosystèmes du pays en même temps qu'elle constitue un frein à la lutte contre la pauvreté et un défi en raison de l'afflux massif de jeunes sur un marché de l'emploi qui offre peu d'opportunités.

Le document de stratégie nationale est le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD, 2016-2018), qui remplace le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR 2012-2017). Il est une opérationnalisation de la vision de l'Étude nationale prospective (ENP) « Mali 2025 » et se fonde aussi sur les Objectifs de développement durable (ODD) et le bilan à mi-parcours (2012-2014) de la mise en œuvre du CSCR 2012-2017.

La tenue en octobre 2015 de la Conférence pour le Développement du Mali organisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris, a concrètement manifesté l'engagement de la communauté internationale à poursuivre son appui à la pleine stabilisation et au relèvement économique du pays.

1.2 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Depuis son adoption en novembre 2016, le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2016-2018) constitue l'unique document de référence de la stratégie nationale de développement du Mali. Il remplace ainsi la multitude de documents de politiques de développement (Plan de relance durable 2013-2014; Plan d'action gouvernemental 2013-2018,...).

L'objectif général du CREDD est de « *Promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les ODD à l'horizon 2030* ». La stratégie comprend deux axes préalables, trois axes stratégiques, 13 domaines prioritaires et 38 objectifs spécifiques articulés autour des ODD.

Le CREDD assure donc le lien avec les ODD à l'horizon 2030 et la Conférence de Paris sur la relance économique et le développement durable du Mali (octobre 2015). De plus, les quatre secteurs de concentrations prioritaires du PIN- 11^e FED pour le Mali (Réformes de l'État et consolidation de l'État de droit; Développement rural et sécurité alimentaire; Éducation; secteur routier) correspondent aux priorités stratégiques du pays traduites dans le CREDD.

Le présent projet entre dans le cadre de l'axe préalable 2 du CREDD « stabilité macro-économique » et des trois axes stratégiques: a) croissance économique inclusive et durable; b) développement social et accès à des services sociaux de base de qualité; et c) développement institutionnel et gouvernance.

1.3 Analyse des parties prenantes

Les bénéficiaires directs et indirects du projet sont:

- Groupes cibles: Gouvernement malien, Ordonnateur national du FED, administrations publiques, personnel des projets financés par l'UE et acteurs non étatiques;
- Bénéficiaire final: l'ensemble de la population malienne à travers la mise en œuvre de la stratégie de coopération UE-Mali et du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) du Mali.

1.4 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Le projet de Facilité de coopération technique permettra de financer des études, audits, évaluations, de l'assistance technique court terme/ponctuelle pour du renforcement de capacités, les formations et les séminaires/ateliers nécessaires pour une identification et une

meilleure exécution des actions sous financement du Programme indicatif national (PIN) actuel et futur et d'autres fonds de l'UE au Mali.

Il contribuera à financer les activités nécessaires à la communication et à la sensibilisation des acteurs clés aux questions générales de développement, ainsi qu'aux politiques de l'UE dans les secteurs prioritaires du CREDD. Il permettra d'améliorer la communication et la visibilité du Partenariat UE-Mali.

2. RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Situation sécuritaire instable et ses conséquences sur les projets/ programmes FED	M	La Délégation de l'UE suivra étroitement le dialogue politique entre le gouvernement et les mouvements signataires de l'Accord de Paix et de Réconciliation. Les projets/programmes auront une flexibilité géographique permettant une adaptation à l'évolution du contexte sécuritaire.
Forte rotation des cadres la CONFED et des ministères techniques impliqués dans la conception et la mise en œuvre des projets/programmes FED	M	Plaidoyer de la Délégation de l'Union européenne au Mali et de la ConFed auprès des ministères techniques.
Hypothèses		
<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité politique du pays bénéficiaire - Conditions sécuritaires permettant les interventions au Mali - Maintien de la coopération UE-Mali 		

3. ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Les leçons tirées des projets de coopération et de formation précédents au Mali comprennent:

- la nécessité d'assurer une identification et une programmation approfondie des projets/programmes afin d'en assurer l'intégration efficace dans les stratégies et politiques sectorielles développées lors de l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté;

- l'importance d'assurer – à travers la formation, l'organisation de séminaires et d'ateliers et la participation à des conférences – une connaissance suffisante des procédures et politiques de l'UE et des dernières évolutions des thématiques du développement durable;
- l'importance de mieux communiquer sur le partenariat Mali-Union européenne et d'assurer la visibilité des actions de l'Union européenne au Mali.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Les différents programmes/projets exécutés par l'UE au Mali intègrent toujours un volet assistance technique et/ou études et actions de visibilité et communication et/ou évaluation et audit. Les États membres présents au Mali (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède) interviennent dans plusieurs secteurs en rapport avec les domaines d'intervention communautaires, principalement le secteur agricole et la sécurité alimentaire (France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique), l'hydraulique et les secteurs sociaux (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas). Ils sont à l'origine d'études/expertises/séminaires/conférences, actions de visibilité et de communication dans ces domaines. Cela est valable pour d'autres bailleurs tels que la Suisse, les États Unis, le Canada, etc.

La coordination et la recherche de complémentarités entre les bailleurs sont importantes pour le présent projet en ce qui concerne la mobilisation d'assistance technique notamment dans les secteurs d'intervention communs, l'organisation de séminaires/conférences et l'appui à la mise en œuvre de stratégie d'harmonisation de l'aide. L'objectif recherché est de créer des synergies entre les actions des différents bailleurs et d'éviter le double emploi.

Au niveau des bailleurs de fonds en général, la dynamique déclenchée par la Déclaration de Paris pour une meilleure harmonisation fonctionne assez bien au Mali. En effet depuis 2007, les partenaires techniques et financiers (PTF) ont mis en place un Pool technique chargé d'assurer le secrétariat et la coordination des PTF dans leur appui au gouvernement dans ses efforts de développement. Ce Pool technique est financé par un panier commun pour lequel la précédente TCF a eu à contribuer. De son côté, la partie malienne a créé en 2008 un Secrétariat à l'harmonisation de l'aide extérieure (SHA).

Par ailleurs, une Stratégie commune d'accompagnement pays (SCAP) a été adoptée par le Gouvernement du Mali et les PTF à travers le Groupe exécutif de coopération, chargé du dialogue politique avec le Gouvernement. Dans l'objectif de prendre en compte la crise multi-dimensionnelle qu'a connue le Mali, la SCAP II (2016-2018) met l'accent sur l'appui à la refondation de l'État et la sortie de crise tout en réaffirmant les principes du partenariat de Busan: en matière de dialogue sur les politiques publiques, d'utilisation des systèmes nationaux, de programmation conjointe indicative, d'initiatives conjointes entre PTF et de prévisibilité de l'aide. L'UE et ses États Membres au Mali ont formulé une programmation conjointe, qui est partie intégrante de la SCAP II.

3.3 Questions transversales

Le projet proposé est cohérent avec les objectifs fixés par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, le Programme d'actions d'Accra et l'Accord de partenariat de Busan ainsi qu'avec la Stratégie commune Afrique-UE. Il aura donc un impact direct sur la démocratie et la bonne gouvernance, en renforçant l'efficacité de la coopération et en améliorant l'identification et la mise en œuvre des projets financés par le FED. Il aura pour effets indirects de permettre au niveau de chaque nouveau projet / programme, une meilleure prise en compte des questions transversales.

Dans ce cadre, la TCF contribuera à une meilleure intégration des questions transversales telles que la sauvegarde de l'environnement, l'égalité des genres, et la bonne gouvernance et les droits de l'homme dans la définition et la mise en œuvre des domaines de concentration du PIN. En outre, des études spécifiques pourraient être demandées pour faciliter la prise en compte de ces questions transversales.

Lorsqu'elles s'avéreront nécessaires, des évaluations d'impact environnementales des projets/programmes seront menées. Des analyses environnementales stratégiques des politiques pourraient aussi faire l'objet de la TCF.

4. DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

L'objectif global du projet est l'exécution réussie de la stratégie de développement du gouvernement du Mali par le biais des programmes de développement financés par le FED.

Les objectifs spécifiques sont:

- i) une meilleure identification et exécution des actions sous financement du Programme indicatif national (PIN) et d'autres fonds de l'UE alloués pour la coopération avec le Mali;
- ii) une meilleure sensibilisation des acteurs clés aux questions générales de développement.

Ce programme s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'ODD 17: *Partenariats pour la réalisation des objectifs: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.*

Les résultats attendus du projet sont les suivants:

A/ la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'UE est appuyée

- a. Les programmes à soutenir par le 11^e FED et autres instruments communautaires sont identifiés, instruits et préparés;
- b. La formulation et la préparation des programmes financés par le 11^e FED sont faites;
- c. Sur les projets en cours financés par le FED, les études, audits et évaluations qui ne peuvent être financés par les projets eux-mêmes sont réalisés grâce à la FCT;

d. L'assistance technique ponctuelle (y compris des études) sur les thématiques non couvertes par des appuis institutionnels identifiés dans le cadre de programmes sectoriels est apportée.

B/ les capacités des acteurs de la coopération sont renforcées et ils sont sensibilisés sur les questions liées au partenariat UE-Mali

a. Un appui (y compris formation) est apporté sur les procédures contractuelles de l'UE et plus largement sur les procédures de gestion du cycle de projet;

b. Les acteurs clés participent à des conférences et des séminaires organisés dans les pays ACP ou par des instances autres que la Commission pour une connaissance approfondie des questions de développement.

C/ Le partenariat UE-Mali est plus visible et mieux connu par la population malienne

a. La visibilité et la compréhension des diverses dimensions du partenariat de Cotonou et des actions de coopération de l'UE au Mali sont améliorées.

4.2 Principales activités

Le projet de Facilité de coopération technique permettra de financer les études, l'assistance technique ponctuelle, les formations et les séminaires nécessaires pour une identification et une meilleure exécution des actions sous financement du PIN actuel et futur et d'autres fonds de l'UE au Mali.

Il contribuera à financer les activités nécessaires à la communication et la sensibilisation des acteurs clés aux questions générales de développement ainsi qu'aux politiques de l'UE dans les secteurs prioritaires du CREDD. Il permettra d'améliorer la communication et la visibilité du Partenariat UE-Mali.

Les activités du projet consisteront donc en:

- des études, des audits et évaluations;
- de l'assistance technique court terme/ponctuelle pour du renforcement de capacités (y compris des formations);
- des séminaires, conférences, ateliers et formation (organisation et participation);
- des activités de visibilité/communication.

4.3 Logique d'intervention

Ce projet se base sur une logique d'implication et d'appropriation de l'Ordonnateur national, qui dispose ainsi de fonds lui permettant de faire les études et analyses nécessaires pour l'identification, l'instruction et le suivi des projets et programmes communautaires dans les différents domaines du CREDD, en lien avec les priorités de la coopération UE-Mali. D'autre part, il dispose d'un outil de formation et d'information sur les thématiques relatives à la réduction de la pauvreté et au développement, ainsi qu'aux procédures de cycle de gestion de projets de l'UE.

Cette TCF est conçue pour être un instrument suffisamment flexible pour appuyer l'Ordonnateur national ainsi que la DUE sur un certain nombre de thématiques et priorités qui seront définies de façon conjointe au fur et mesure que les financements 11^e FED seront mis en œuvre. Cela n'empêche qu'une partie des financements pourrait être géré de façon directe par la DUE Mali, pour des études de caractères générale qui ne sont pas forcément liés à des projets/programmes en cours, mais dont thématique est pertinente dans le cadre de la coopération Mali-UE.

Les leçons apprises des précédentes TCF ont montré la nécessité d'avoir recours à de l'expertise externe en appui à de thématiques spécifiques tout au long du cycle de programmation et de mise en œuvre des actions de coopération financées par le FED (cela correspond aux activités sous le résultat A). Il est également nécessaire de renforcer les capacités des acteurs du développement, notamment le personnel de la CONFED et les bénéficiaires des financements de l'UE, pour qu'il puisse y avoir une gestion efficiente et efficace des fonds dans le respect des procédures UE. Il est aussi important que ces acteurs bénéficient de possibilités de formation/mises à jours sur les questions clés du développement (activités liés au résultat B). Finalement, cette TCF s'inscrit dans le processus déjà en marche de renforcement de la communication/visibilité vis-à-vis non seulement les bénéficiaires des financements UE, mais plus généralement vis-à-vis de la population malienne. Pour cela, le résultat C est consacré à cette thématique.

5. MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'Annexe IV de l'Accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement et de l'adoption par la Commission de la présente fiche d'action.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

N/A

5.4 Modalités de mise en œuvre pour une action en modalité projet

5.4.1 Passation de marchés (gestion directe)

Objet (en termes génériques si possible)	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Études/ Audits/ Évaluations/ Assistance technique	Services, fournitures.	5	Tout au long de la période de mise en œuvre de la TCF

5.4.2 Gestion indirecte avec le pays partenaire

Une partie de la présente action ayant pour objectif *l'exécution réussie de la stratégie de développement du Gouvernement du Mali par le biais des projets/ programmes de développement financés par le FED*, peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République du Mali (en particulier avec la cellule d'appui à l'Ordonnateur national au titre du FED) conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du Règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du Règlement (UE) 2015/323 conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex-ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex-ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 100 000 EUR (ou inférieur en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex-post pour les marchés dont le montant est inférieur à ce montant. La Commission procède à un contrôle ex-ante des procédures d'octroi des subventions pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour les marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et dont le montant est égal ou inférieur à 300 000 EUR pour les subventions.

La contribution financière couvre partiellement, pour un montant de 150 000EUR, les coûts de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et à l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 du règlement (UE) 2015/323 et de l'article 19 c, paragraphe 2, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, dans la gestion de la partie

régie du devis-programme, le pays partenaire applique les règles de passation de marchés et d'octroi de subventions de son organisme d'exécution, pour autant qu'elles aient été évaluées de manière positive. Ces règles seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire. Si le résultat de l'évaluation est négatif, le pays partenaire applique les règles de passation de marchés et d'octroi de subventions de la Commission.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'Annexe IV de l'Accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

Catégorie	Contribution de l'UE (montant en EUR)
5.4.1 Passation de marchés (gestion directe)	500 000
5.4.2 Gestion indirecte avec le pays partenaire	1 250 000
5.9 Audit	100 000
Imprévus	150 000
TOTAL	2 000 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

L'autorité adjudicatrice du projet est l'Ordonnateur national du FED. La gestion et l'exécution d'une partie du projet peut être confiée en opération décentralisée directe à un régisseur et à un comptable désignés à cet effet par l'Ordonnateur national, en accord avec le Chef de délégation.

En fonction des pouvoirs qui leur sont délégués par l'Ordonnateur national, le régisseur et le comptable élaboreront les devis-programmes, les exécuteront, passeront des marchés,

octroieront des subventions, engageront les dépenses et effectueront les paiements correspondants. Le régisseur et le comptable présenteront leurs rapports techniques et financiers à l'Ordonnateur national et au Chef de délégation.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

A titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat-cadre en fin de projet.

6. CONDITIONS PREALABLES

N/A

APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE (POUR LA MODALITE DE PROJET)³

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	L'exécution réussie de la stratégie de développement du gouvernement du Mali par le biais des programmes de développement financés par le FED		CREDD (2016-2018)	Population malienne	- Revue CREDD - Rapport de suivi du PIN 11° FED	Stabilité politique du pays bénéficiaire
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	i) une meilleure identification et exécution des actions sous financement du Programme indicatif national (PIN) et d'autres fonds de l'UE au Mali; ii) une meilleure sensibilisation des acteurs clés aux questions générales de développement	- Engagement des ressources disponibles sous le PIN - Identification, instruction, exécution et évaluation réussies des actions dans le cadre du programme	- de 50%	100% Acteurs du développement	 RAC et EAMR	Conditions sécuritaires permettant les interventions au Mali Maintien de la coopération Mali-UE

³ Indiquer «*» pour les indicateurs correspondant au document de programmation pertinent et «**» pour les indicateurs correspondant au cadre de résultats de l'UE.

PRODUITS	<p>1. la mise en œuvre des projets/ programmes financés par l'UE est appuyée</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les programmes à soutenir par le 11^e FED et autres instruments communautaires sont identifiés, instruits et préparés;</i> - <i>La formulation et la préparation des programmes financés sous le 11^e FED sont faits;</i> - <i>Sur les projets en cours financés sur le FED, les études, audits et évaluations qui ne peuvent être financés par les projets eux-mêmes sont réalisés grâce au projet TCF;</i> - <i>L'assistance technique ponctuelle (y compris des études) sur les thématiques non couvertes par des appuis institutionnels identifiés dans le cadre de programme sectoriel est apportée</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de programmes qui passent le QSG 2 avec la notation A - Nombre d'études/ Audits/ Evaluations financés par la FCT - Nombre d'assistance technique sollicité par l'ON 		Programmes financés par le 11 ^e FED		
	<p>2. les capacités des acteurs de la coopération sont renforcées et ils sont sensibilisés sur les questions liées au partenariat UE-Mali</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Un appui (y compris formation) est apporté concernant les procédures contractuelles de l'UE et plus largement les procédures de gestion du cycle de projet;</i> - <i>Les acteurs clés participent à des conférences, séminaires organisés dans les pays bénéficiaires ou par des instances autres que la Commission pour une connaissance plus approfondie des questions de développement</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées - Rapports d'évaluations des participants sur les activités de formation - Nombre de participants aux séminaires et conférences 		<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs du développement - Cadres des départements ministériels 	RAC et EAMR	<p>Stabilité politique du pays bénéficiaire</p> <p>Conditions sécuritaires permettant les interventions au Mali</p> <p>Maintien de la coopération Mali-UE</p>

	<p>3. Le partenariat UE-Mali est plus visible et mieux connu de la population malienne</p> <p>- <i>La visibilité et la compréhension des diverses dimensions du partenariat de Cotonou et des actions de coopération de l'UE au Mali sont améliorées</i></p>	<p>- Nombre d'actions de communication et de visibilité financées sous la FCT (articles de presse, passage tv/ radio...)</p>		<p>- Population malienne - Acteurs du développement</p>		
<p>Activités</p>	MOYENS MIS EN ŒUVRE					Coûts €
	<p>- Etudes/ Evaluations/ Assistance technique/ Formations</p>					1 700 000
	<p>- Conférences/ Séminaires/ Ateliers</p>					
	<p>Communication/ Visibilité</p>					50 000
	<p>Audit</p>					100 000
	<p>Imprévus</p>					150 000
	<p>TOTAL</p>					2 000 000